



Note de synthèse concernant le document final du Sommet contre la Pauvreté de New York Les pays du Nord doivent respecter leurs engagements

Paris, le 13 Septembre 2010 – A moins de deux semaines du Sommet contre la Pauvreté de New York qui fera le bilan des Objectifs du Millénaire pour le Développement dix ans après leur adoption et cinq ans avant leur achèvement, la déclaration finale visant à accélérer leur réalisation qui sera présentée durant le Sommet est désormais terminée. Avant qu'il ne soit trop tard, la coalition Action Mondiale Contre la Pauvreté (AMCP) souhaite partager ses inquiétudes sur le contenu de la déclaration. En effet, si la version actuelle du texte réaffirme la volonté des Etats d'atteindre les OMD d'ici 2015, aucun engagement concret en terme financier n'est envisagé par les pays riches. Les grands principes et les déclarations d'intention ne sauraient suffire face au retard pris, des actes et des engagements clairs sont aujourd'hui indispensables.

A cinq ans de l'échéance visant à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, une série de huit objectifs visant à réduire la pauvreté et les inégalités sociales et environnementales, dont certains connaissent un sévère retard, les gouvernements doivent s'engager à entreprendre des démarches décisives et concrètes qui doivent figurer dans le document final en cours de négociation.

Des Constats Communs...

L'AMCP salue un certain nombre d'éléments de ce document final dont elle a pris connaissance.

A ce stade, le texte négocié renouvelle la volonté des Etats d'atteindre les OMD d'ici à 2015 et un consensus se dégage quant à la nécessité d'accélérer les efforts afin de réaliser les huit objectifs selon l'échéance prévue.

Si le texte mentionne que des progrès ont été réalisés dans les domaines de l'accès à l'éducation et tout particulièrement des filles, de la lutte contre la mortalité infantile et la pandémie du VIH/sida, il reconnaît également que les résultats sont inégaux et que la crise a ralenti voire aggravé la situation dans de nombreux domaines (paragraphe 17). Ainsi la malnutrition et la faim ont augmenté entre 2007 et 2009, annulant ainsi tous les progrès réalisés jusqu'alors (paragraphe 18). Les gouvernements reconnaissent également que les progrès enregistrés en matière de santé maternelle demeurent particulièrement lents. Ils appuient également, bien que trop timidement, le plan d'actions sur la santé materno-infantile proposé par le secrétaire Ban Ki Moon.

Par ailleurs, dans ce projet de document final les Etats reconnaissent que le partenariat global pour le développement, pierre angulaire de la réalisation des OMD en tant que contribution des pays riches au développement, doit être refondé et renforcé (paragraphe 18 bis).

Les négociateurs réaffirment d'ailleurs la nécessité d'augmenter l'aide publique au développement à hauteur de 0,7% du Revenu National Brut d'ici à 2015 avec obligation faite aux Etats de mettre en place un calendrier précis pour y parvenir (paragraphe 68 d).





Ces constats l'AMCP les dressaient déjà en octobre 2009 à l'occasion de son colloque « les OMD face à la crise¹ ». En effet, nous rappelions que suite à « la hausse des prix des denrées alimentaires (...), le nombre de personnes souffrant de la faim et de malnutrition avait augmenté, passant de 900 millions en 2007 à 1,02 milliard en 2009 selon le dernier rapport de la FAO ». Nous nous alarmions du fait qu'encore « 8,8 millions d'enfants meurent chaque année dont 93 % en Afrique Subsaharienne » et que « le taux de mortalité maternelle n'avait reculé que de 2% entre 1990 et 2007 » dans cette même zone.

Enfin nous mettions en exergue la faiblesse de l'APD mondiale, pourtant gonflée artificiellement en 2008 grâce « aux annulations de dettes de l'Irak et du Nigéria », ainsi que le non respect des engagements du G8 de Gleneagles en 2005².

... Mais des réponses insuffisantes

Au delà du constat partagé et du renouvellement de l'engagement des pays développés en faveur de la réalisation des OMD, l'AMCP souhaite exprimer certaines préoccupations quant à la faiblesse des engagements concrets inscrits dans le document final à ce jour.

Si l'AMCP se réjouit que les mécanismes innovants pour le développement, dont la création d'une taxe sur les transactions financières, soient à ce stade mentionnés dans le document, l'AMCP affirme la nécessité que les montants dégagés par une telle taxe aient un caractère additionnel de façon à dégager des ressources supplémentaires afin d'accélérer la mise en œuvre et l'atteinte des OMD. A ce stade, la mention du caractère additionnel semble remise en cause par l'Union Européenne (paragraphe 68 g). Et la France, à l'initiative de la mise en place une taxe sur les billets d'avion en 2005, a depuis 2008 intégré les ressources de celle-ci dans la comptabilisation de l'APD, ce qui n'en font plus des ressources additionnelles.

Par ailleurs, l'AMCP s'inquiète du flou qui entoure les plans d'action de l'Union Européenne et de la France afin d'atteindre les OMD d'ici à 2015. A ce jour, aucune indication chiffrée, aucune programmation annuelle de progression d'ici 2015 n'est annoncée.

A l'heure des restrictions budgétaires et du contrôle des dépenses publiques au sein de l'Union européenne, l'AMCP craint qu'une fois encore les populations les plus pauvres ne subissent le gel des montants de l'aide publique au développement. La France a d'ores et déjà prévu pour les trois années à venir un gel en valeur absolue de son APD, ce qui ne lui permettra pas de respecter ses engagements à un moment où les populations les plus pauvres en ont le plus besoin. Au regard des règles de comptabilisation de l'aide³, c'est en fait à une baisse drastique de son appui aux pays du Sud que la France s'apprête à consentir en pourcentage de sa richesse nationale.

Par ailleurs, afin de respecter le souhait de la France que des progrès soient faits sur les OMD pour les pays les plus en retard, la France doit augmenter significativement sa part de dons par rapport à celle des prêt dans l'APD.

¹ A consulter et à télécharger ici : http://omd2015.fr/?p=188

² Les pays du Nord s'étaient engagés à débourser 25 milliards supplémentaires pour l'Afrique. A ce jour, il manque toujours 15 milliards...

³ En effet, si le niveau de l'APD en volume reste stable (3,32 milliards d'euros), il y a aura une baisse en pourcentage en volume du RNB alors que selon les engagements internationaux, elle devrait augmenter régulièrement pour atteindre 0,7% en 2015.





Par ailleurs dans sa partie concernant le partenariat global pour le développement (OMD 8) l'apport des sociétés civiles est peu voire pas du tout mentionné. Bien que leur rôle dans le secteur de l'éducation, la santé, la lutte contre la faim soit reconnu et recherché tant par les bailleurs que les pays récipiendaires, elles sont oubliées dans cette revue à 2/3 parcours. L'AMCP soutient aussi l'implication des collectivités locales dans la mise en œuvre concrète et adaptée des OMD, et dans le rôle que celles-ci peuvent jouer pour favoriser la participation citoyenne, et notamment celle des plus pauvres, à l'ajustement des OMD à leur échelle.

Plus encore la part des citoyens bénéficiaires et notamment des plus pauvres, dans l'atteinte des OMD, n'est nullement évoquée, quand on sait pourtant que sans leur dynamisme et leur implication, rien ne peut bouger. Dans le même sens, l'AMCP affirme que les OMD ne seront pas atteints sans un contrôle citoyen permettant d'évaluer la réalité des efforts menés par les gouvernements tant du Sud que du Nord. Aussi, l'AMCP recommande que la Déclaration finale prévoit, dans le cadre onusien, une concertation annuelle systématique de l'ensemble des Etats en collaboration avec les organisations de la société civile et les collectivités locales pour rendre compte précisément des mesures mises en œuvre afin de réaliser tous les OMD, proposition refusée jusqu'ici par les pays du Nord (paragraphe 68 d bis).

Enfin nous nous étonnons que malgré une forte incitation à l'appropriation et à la responsabilisation des pays concernées dans la mise en œuvre de politiques nationales adaptées, une forte contrainte à l'ouverture des marchés comme condition du développement et de l'atteinte des OMD soit maintes fois répétée tandis qu'aucune proposition n'apparait sur la responsabilité sociale et environnementale des multinationales, dont tous s'accordent à dire qu'elle doit encore largement progresser. Dans ce sens la question de la cohérence des politiques publiques apparaît dans le texte de la déclaration finale mais devrait être largement développée.

Après Copenhague, le Sommet de New York doit répondre aux attentes des millions de personnes vivant dans l'extrême pauvreté.⁴. La crise ne saurait constituer un prétexte de non respect des engagements et de répétition des erreurs du passé. Au contraire, elle devrait amener nos dirigeants à faire preuve d'une volonté politique historique. La France doit se montrer à la hauteur de la situation de crises que nous traversons et honorer enfin ses engagements.

Après 10 ans de promesses, il est temps de passer aux actes!

Lire aussi « Recommandations des organisations de la société civile et des collectivités territoriales françaises » disponible sur <u>www.omd2015.fr</u>

Rappel des engagements pris :

Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont été adoptés par l'ensemble des chefs d'Etat et de gouvernement membres des Nations unies lors du Sommet du Millénaire à New York en 2000.

Objectif $n^{\circ}1$: Réduire l'extrême pauvreté et la faim Objectif $n^{\circ}2$: Assurer l'éducation primaire pour tous

Objectif n°3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Objectif n°4 : Réduire la mortalité infantile Objectif n°5 : Améliorer la santé maternelle

Objectif n°6 : Combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies

Objectif n°7: Préserver l'environnement

CRID - 14 passage Dubail 75010 Paris - Tel: (33) 1 44 72 89 64 - Fax: (33) 1 44 72 06 84

⁴ Voir le document en pièce jointe : « les OMD, une vue d'ensemble »

Action Mondiale Contre la Pauvreté





Objectif n°8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

La coalisation Action Mondiale contre la Pauvreté (AMCP):

L'AMCP regroupe 33 associations, organisations et collectifs, représentant plusieurs dizaines d'associations de solidarité internationale, de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, des syndicats et des associations de collectivités locales. L'AMCP est le membre français du GCAP (*Global Call to Action against Poverty*) qui réunit une centaine de plates-formes nationales mobilisées autour de la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales et la réalisation des OMD.

Contacts:

Elodie Vince, presse et communication evince@lafaceb.com - 06 03 86 02 57

Action Mondiale contre la Pauvreté

Ronack Monabay, chargé de campagne r.monabay@crid.asso.fr - 01 44 72 89 64 06 38 89 81 05